Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600313-20251209-D2025_0912_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	19

L'an deux mille vingt-cinq , le 09 décembre à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée
au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 décembre 2025

Délibération n° 2025-09/12-03

Présents : JARNO Claude - BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu

Absents ayant donné procurations : GUEZENNEC Bruno à JARNO Claude - THILL Noémie à PRIGENT Marie

Absents : GARANGER Clémence - LE GUEN Karine –NAYEL Christian –LUCAZEAU Vincent

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Nomination d'un secrétaire de séance

Et

Secrétaire auxiliaire

En début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré,

Madame Isabelle MARTIN est désignée.

Un agent municipal présent peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission. Il s'agit en l'espèce de la directrice générale des services.

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 09 décembre 2025
Le Maire,
Claude JARNO

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎ 02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.